



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 mai 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 MAI 1996

**Echange de terrain contre une servitude de passage avec la SA  
SORIM, rue des Prés Faucher**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,  
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,  
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean  
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude  
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La SA SORIM, propriétaire de la parcelle cadastrée section EN n° 43 et 779 a demandé à la Ville l'octroi d'une servitude de passage pour accès à la rue des Prés Faucher, par l'intermédiaire d'une partie de la parcelle cadastrée EN n° 769 appartenant à la Ville de Niort, avec possibilité de raccordement aux réseaux eau potable et eaux usées.

La SA SORIM a donné son accord pour céder gratuitement une partie de la parcelle cadastrée EN N° 779, pour environ 280 m<sup>2</sup>, en échange de cette servitude de passage.

Ce terrain pourra ensuite être cédé par la Ville à l'ASSEDIC qui souhaite aménager des places de stationnement complémentaires à ce niveau.

Une clause sera introduite dans l'acte notarié indiquant que si dans un délai de dix ans cette servitude active permettait à la SORIM de procéder, après démolition, à un programme de promotion immobilière, il conviendrait alors d'indemniser la Ville pour un montant de 30 000 Frs réactualisé périodiquement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Les frais de document d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de la SA SORIM ainsi bien entendu que les coûts de raccordement aux réseaux publics et les travaux de voirie utiles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet échange foncier aux conditions précitées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)